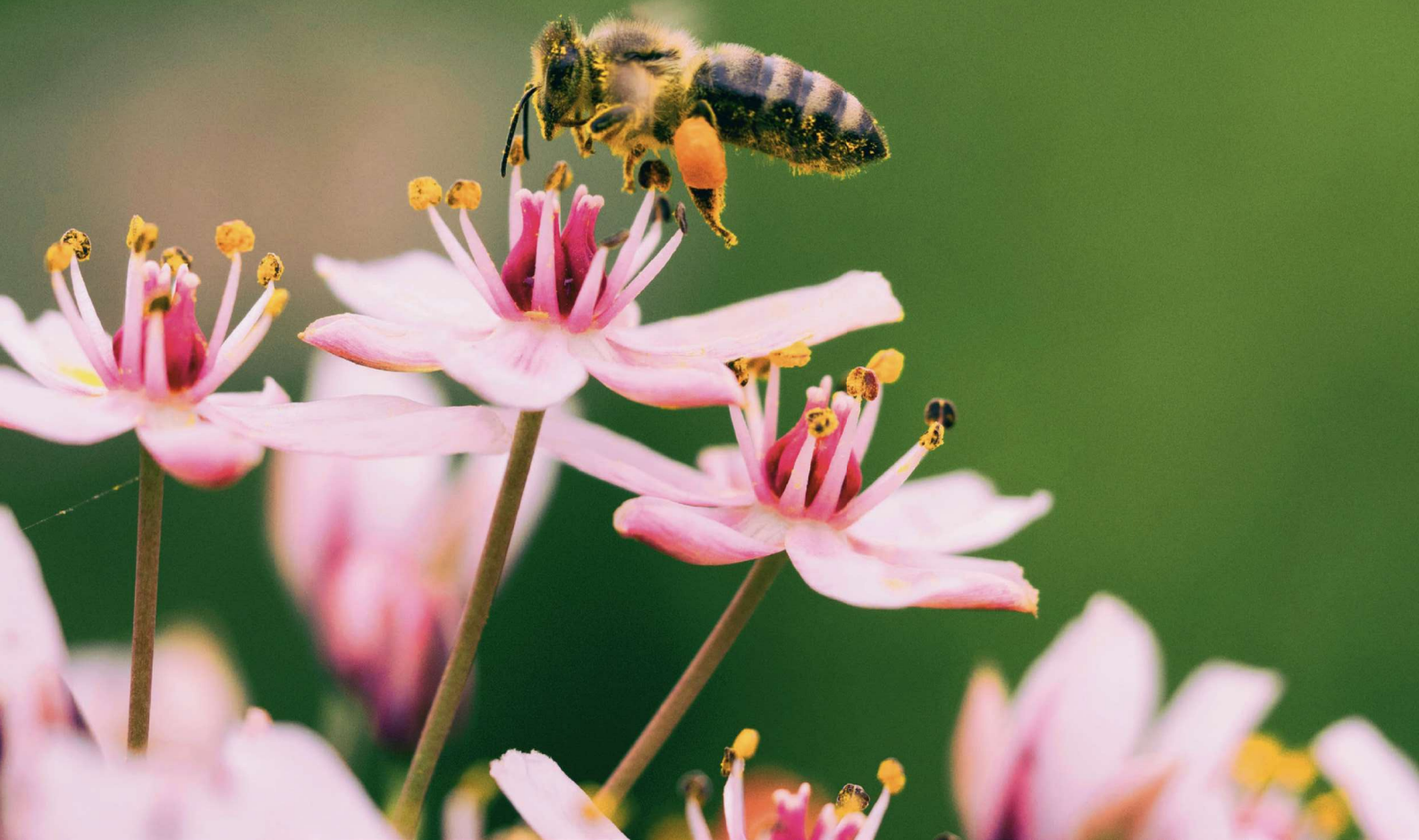


FAVORISER LE VIVANT SUR SON TERRAIN

UR
c|a.u.e
Nouvelle-Aquitaine

www.urcaue-na.fr

Aménager le territoire, la ville,
le village, la parcelle, la demeure,
comme un écosystème



AMÉNAGER SON TERRAIN

L'érosion et la destruction de la biodiversité menacent dès à présent l'espèce humaine. L'ambition de cette plaquette est de permettre à chacun d'agir à son échelle, en prenant en compte le vivant au quotidien.

La préservation du vivant répond à la fois aux questions de plus en plus prégnantes de changement climatique, de gestion des inondations et des risques, de santé, mais est aussi un facteur essentiel d'agrément et d'amélioration du cadre de vie.

Depuis les terrasses, en passant par les jardins pavillonnaires et jusqu'aux parcelles de campagne cultivées, cette plaquette a pour objectif de montrer comment aménager en prenant en compte la biodiversité ordinaire, celle des jardins, des sols, des vergers, des clôtures, des fossés et des mares.



TERRASSES ET BALCONS
MAISONS DE VILLAGE

COURS ET JARDINS
MAISONS VIGNERONNES
OU DE FAUBOURG

LES PARCS
MAISONS DE MAÎTRE
ET MAS VITICOLES
(500 À 1000 m²)

LES PRINCIPES

- Faire avec l'**existant** ; lire et comprendre le paysage.
- **S'adapter** à la topographie, aux végétaux en place et à l'exposition (soleil et vents).
- Veiller à **maintenir** les échanges et continuités écologiques (faune et flore).
- **Régénérer** les sols (en recyclant les déchets organiques).
- **Conserver ou retrouver** des sols perméables.
- **Recueillir** l'eau pour l'arrosage.
- **Planter** sans modération.
- Favoriser la **présence aérienne de l'eau** pour créer des zones « humides » et pour composer son jardin.
- Favoriser les **essences « locales »** et adaptées non invasives.
- **Varié** les formes, les épaisseurs et les densités des végétaux.
- **Diversifier** les essences et les strates végétales.
- Favoriser les **plantations vivrières** (potagers, vergers).



LES JARDINS PAVILLONNAIRES
PARCELLES (600 À 1000 m²)

LES TERRAINS À LOTIR
PARCELLES DE 400 À 700 m²

LES GRANDS TERRAINS
MAISONS ISOLÉES ET VILLAS

TERRASSES ET BALCONS

Maisons de cœur de ville et de village








-  **1. Favoriser les abris à chiroptères et oiseaux** diurnes et nocturnes.
 -  **2. Profiter de l'eau de pluie** pour l'arrosage (capter depuis la gouttière ou stocker dans une cuve).
 -  **3. Favoriser les végétaux comestibles** (pour les humains et la faune) **et les fleurs mellifères**.
 -  **4. Planter plusieurs strates de végétaux dans un même pot** et pailler les bacs.
 -  **5. Planter dans de grands contenants en privilégiant les petits arbres** (agrumes, petits fruitiers, arbres à baies, etc.).
 -  **6. Favoriser les plantations en pleine terre en pied de façade** (grimpantes) : découper des bandes dans le revêtement de sol.
-  • Installer un micro-composteur ou lombric-composteur.

COURS ET JARDINS

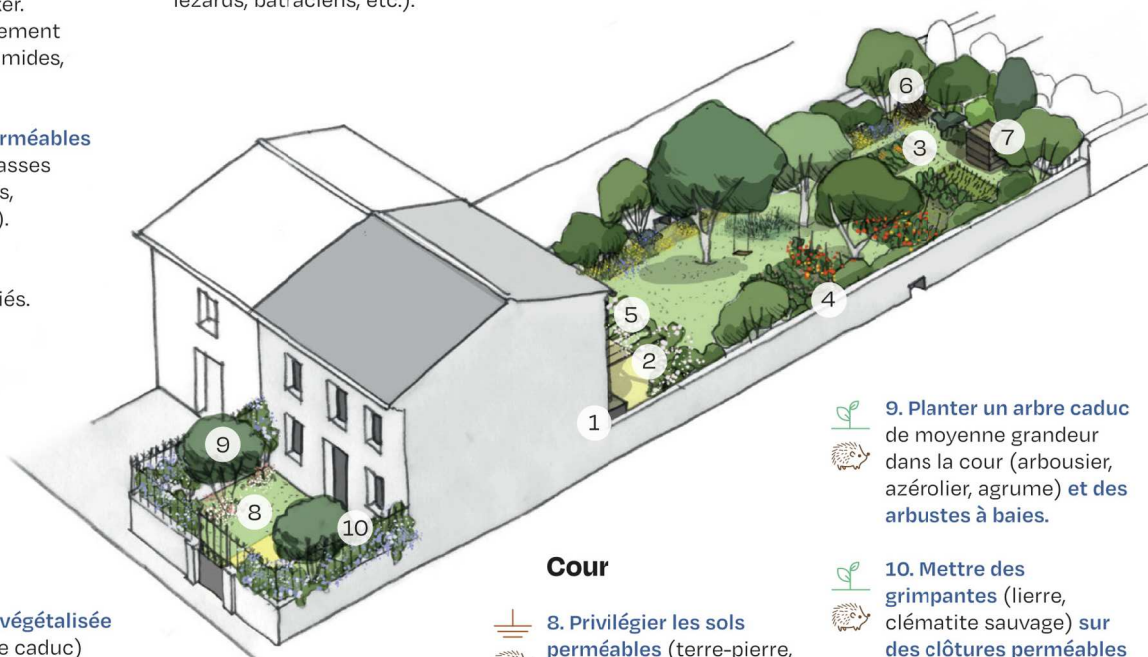
Maisons vigneronnes ou de faubourg (jardins d'environ 200 à 300 m²)

Jardin

-  **1. Collecter l'eau de pluie** (récupérateur), la stocker. Utiliser l'eau de ruissellement pour créer des zones humides, mares et bassins.
-  **2. Privilégier les sols perméables** sur les allées et les terrasses (pavés à joints enherbés, platelage bois sur plots).
-  **3. Favoriser le vivrier** : potager et verger associés.
-  **4. Créer des haies variées** (hauteurs, densités, essences) sur les limites séparatives en cherchant la perméabilité pour le passage de la faune.
-  **5. Installer une pergola végétalisée sur la terrasse** (feuillage caduc) afin de se protéger des fortes chaleurs estivales.

-  **6. Entasser des branches et des pierres pour créer des refuges** (petits mammifères, lézards, batraciens, etc.).

-  **7. Créer un compost** et utiliser la matière organique (maison et jardin).












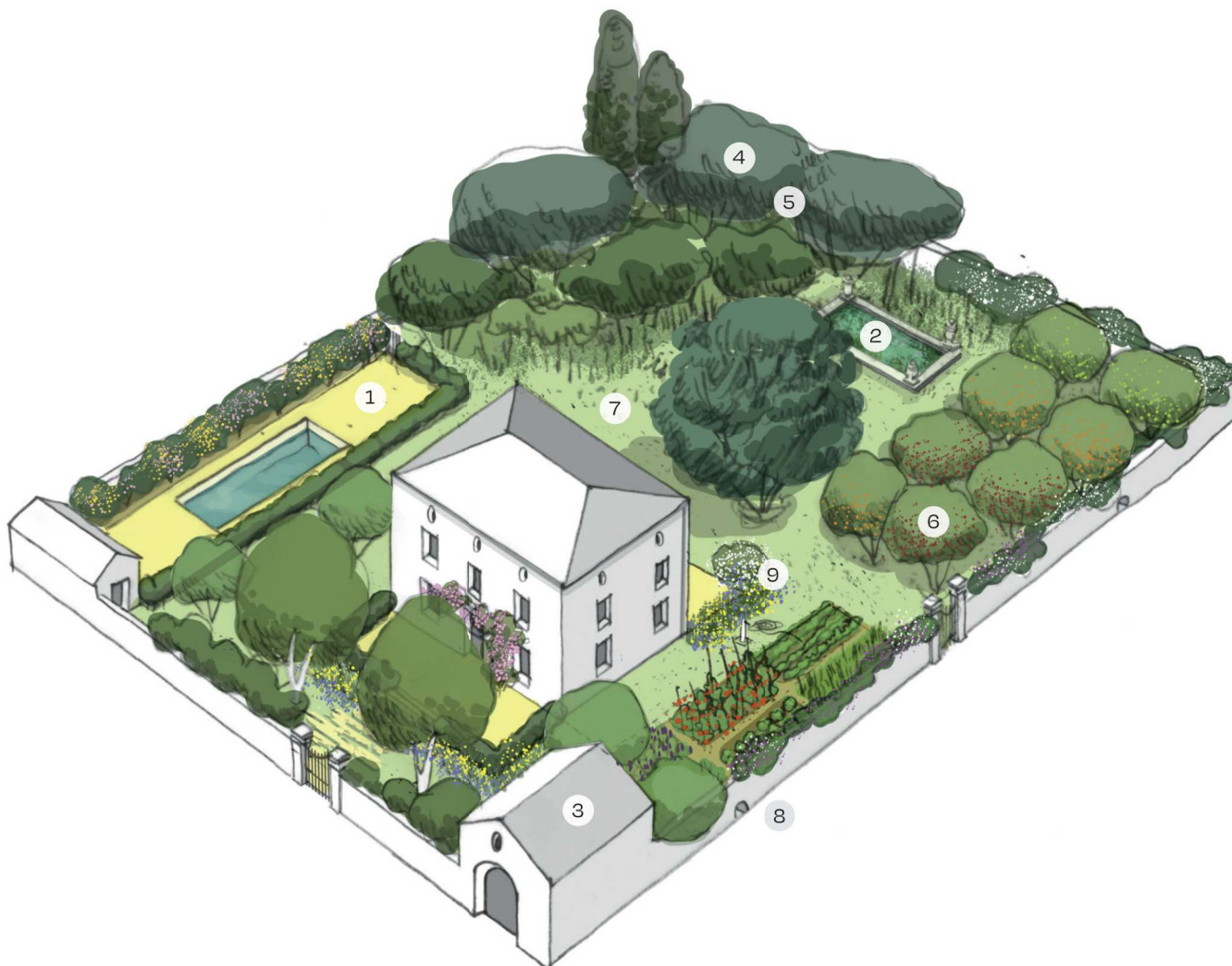
Cour

-  **8. Privilégier les sols perméables** (terre-pierre, couvre-sols piétinables, gravier, etc.).
-  **9. Planter un arbre caduc** de moyenne grandeur dans la cour (arbousier, azérolier, agrume) **et des arbustes à baies**.
-  **10. Mettre des grimpantes** (lierre, clématite sauvage) **sur des clôtures perméables** pour créer un habitat et nourrir les oiseaux.

PARCS

Maisons de maître (parcelles d'environ 500 à 1000 m²)

-  **1. Favoriser les sols perméables** autour de la piscine (platelage bois) et au niveau de la cour d'accueil (pavés à joints enherbés, etc.).
-  **2. Renaturer les bassins existants et apporter du vivant** (poissons, végétaux aquatiques).
-  **3. Préserver les éléments identitaires du parc** et y maintenir des habitats (patrimoine bâti et végétal).
-  **4. Réaliser un plan de gestion** (diagnostic des arbres, sélection, renouvellement et gestion).
-  **5. Restructurer la composition végétale** au profit de la biodiversité (bosquets denses, épaisseurs de haies, strates de végétation).
-  **6. Créer des jardins vivriers :** vergers et potagers qui participent à la composition.
-  **7. Favoriser les prairies « naturelles »** sans arrosage et les alternatives au gazon (couverts sur espaces plus composés).
-  **8. Créer des passages à faune et invertébrés** dans les murs d'enceinte.
-  **9. Composer en mixant** l'ornemental, le condimentaire et le fruitier.



LÉGENDE

Action ayant un intérêt pour :



sol



eau



végétation



faune


GRANDS TERRAINS

Maisons isolées (parcelles > 1000 m²)



-  **1. Préserver l'état naturel des sols**, éviter l'artificialisation et les déblais/remblais.
-  **2. Canaliser l'eau de ruissellement** et créer des bassins, des fossés, des noues (traitement aérien/zone humide).
-  **3. Favoriser les haies champêtres** composées de végétaux locaux, vivriers et mellifères, variés en âges et en espèces.
-  **4. S'inscrire dans le prolongement des trames agricoles environnantes** (fossés, murets, haies, talus) pour conforter les continuités écologiques.
-  **5. Conserver le bois mort** sur pied ou sur site.

-  **6. Préserver les murets de pierre sèche**, amas de cailloux et de branches mortes qui constituent des habitats pour la petite faune (hérissons, crapauds, serpents, etc.).
-  **7. Ne pas intervenir sur les trames naturelles**, sauf gestion nécessaire.
-  **Engager une gestion différenciée des espaces** (modalités d'entretien par type de milieu).
-  **Favoriser un traitement progressif des espaces** (plus travaillé à proximité de l'habitat et plus extensif voire non géré en limite agricole ou naturelle).

-  **Favoriser l'alternance et la variété des milieux** (ouvertures/fermetures/fourrés/prairies/haies, etc.)
-  **Appliquer le principe de renouvellement spontané** sur certains secteurs, afin de favoriser une régénération sans intervention.
-  **Pas de fauche de haies ou d'entretien mécanique du 15 mars au 31 Juillet (oiseaux)**. Éviter de détruire les habitats d'hiver (branchages, etc.). Appliquer les principes de fauches tardives sur les espaces enherbés peu pratiqués.

Valable pour toutes les typologies :



sols « drainants » = grave et graviers, revêtements à joints enherbés, platelage bois sur plots, mélange terre/pierre, etc.






Terrains à lotir :






Implantation du bâti

JARDINS PAVILLONNAIRES

Quartiers pavillonnaires (jardins d'environ 600 à 1000 m²)

-  1. Veiller à supprimer les clôtures lorsque la haie a atteint sa pleine maturité.
-  2. Favoriser les murs de clôture en matériaux naturels propices à l'accueil d'insectes (enduits à la chaux, pierre, bois).
-  3. Organiser le stationnement au plus près des accès en veillant à la perméabilité des sols.
-  4. Conforter les trames végétales existantes en prolongeant les espaces protégés existants (EBC - Espaces Boisés Classés). Dans le cadre d'un débroussaillage, procéder à un choix des végétaux à couper et éclaircir le sous-bois en gardant une variété en âge et en espèces.
-  5. Planter des haies épaisses, perméables, nourricières, d'essences variées (arbousier, amélanchier, pistachier, etc.).

-  6. Favoriser les essences fruitières nourricières de moyen développement (amandier, figuier, cerisier, etc.) au sein de la parcelle.

-  7. Laisser circuler les eaux pluviales d'une parcelle à l'autre.
-  7. Préférer les piscines écologiques.



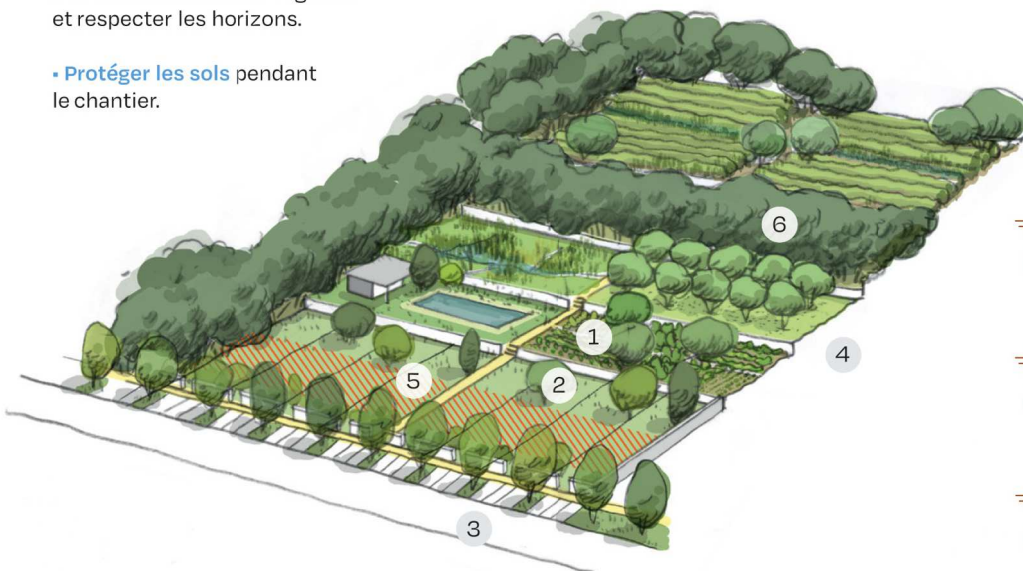
TERRAINS À LOTIR

Création d'un nouveau quartier (terrains nus d'environ 400 à 700 m²)

PROTÉGER LES SOLS

- Limiter les terrassements en respectant le profil du sol et le compactage. Stocker correctement la terre végétale et respecter les horizons.
- Protéger les sols pendant le chantier.

- Restaurer la vie organique des sols (décompactage, apports organiques, compostage sur place, etc.).



-  1. Créer des espaces collectifs de convivialité (terrains de jeux, piscine, vergers et potagers partagés, etc.) pour réduire l'impact.
-  2. Concevoir un projet de pré-verdissement et de conservation des sujets en place à l'échelle de la parcelle et du quartier.
-  3. Créer des stationnements collectifs (sur sols perméables).
-  4. Concevoir un découpage des terrains dans la continuité des trames environnantes (orientation du parcellaire, trame viaire, etc.).
-  5. Préférer une implantation du bâti en mitoyenneté et/ou en alignement (pour économiser du foncier).
-  6. Composer avec les trames écologiques existantes (relief, eau, végétation) pour le maintien et la continuité des habitats.

POUR ALLER PLUS LOIN..

Les **Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement** sont des organismes d'intérêt public créés par la Loi sur l'Architecture en 1977. Ils permettent à tout habitant, porteur de projet, de bénéficier d'un entretien avec leurs professionnels qui lui assureront des conseils neutres, indépendants et gratuits en lien avec le paysage dans lequel s'inscrit le projet.

À ce titre, des permanences sont proposées par chaque CAUE. Pensez à prendre rendez-vous.

Des documents sont disponibles gratuitement dans le CAUE de chaque département et sur le site internet www.urcaue-na.fr, dont la plaquette *Favoriser le vivant dans votre commune*.



Union régionale
des Conseils d'Architecture,
d'Urbanisme et de
l'Environnement de
Nouvelle-Aquitaine

283 rue d'Ornano
33000 Bordeaux
05 56 12 27 68

Favoriser le vivant sur son terrain
Édition 2023

Contenu : Anaïs Hervouet, Aspasia Kamberou,
Patrick Buffard, Xavier Mestre - CAUE 34
Réédition et adaptation : les CAUE de Nouvelle-Aquitaine
Illustrations : Serena Palazzi - CAUE 34
Design graphique : Camille Boyer - www.camilleboyer.fr
Typographie : Degular, par Oh no type compagny
Photographie de couverture : Aaron Burden
Impression : 1001 Copies, Toulouse



 **MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*